

CONVENTION D'INITIALISATION

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Carcassonnais et de la Montagne Noire

ENTRE

Le territoire de projet CRTE du Carcassonnais et de la Montagne Noire

Représenté par M. Régis BANQUET, Président de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

Représenté par M. Cyril DELPECH, Président de la communauté de communes de la Montagne Noire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

ET

L'État,

Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le conseil départemental de l'Aude

Représenté par Mme Hélène SANDRAGNÉ, Présidente du conseil départemental,

Ci-après désigné par « le département »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part et dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre du contrat seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Article 1 - Objet du contrat

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en forgeant un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Carcassonnais et de la Montagne Noire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

L'accès aux outils et dispositifs sera facilité et simplifié. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Conclu d'ici la fin de l'année 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en oeuvre leur projet de territoire.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux, ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

Article 2 – Présentation du territoire signataire

Voir le diagnostic complet en annexe 1

Situé sur l'artère principale de la grande région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le territoire de contrat du Carcassonnais et de la Montagne Noire, composé de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo et de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, bénéficie d'une situation géographique stratégique qui lui permet de disposer d'une attractivité forte au sein de la région.

Avec 118 690 habitants sur 105 communes, le territoire allie, autour de Carcassonne la ville-centre un arrière-pays et un cadre de vie exceptionnel doté d'une forte identité historique. Autrefois espace-limite, aujourd'hui lieu de jonctions territoriales, le secteur de la Montagne Noire occupe une position géographiquement centrale à l'échelle de la nouvelle région mais une position périphérique dans les systèmes urbains. Fortement relié au Carcassonnais, il n'en est pas moins également tourné vers le Tarn.

Hormis la ville centre et certaines communes de la première couronne et du Minervois, la hiérarchie urbaine locale est à dominante rurale, avec 96% des espaces considérés comme peu denses ou très peu denses.

Le territoire bénéficie d'infrastructures de communication pouvant faciliter et accentuer son attractivité touristique et économique, avec toutefois des difficultés d'accès particulières sur le secteur de la Montagne Noire. Il est porté par le tourisme en s'appuyant sur l'identité du Pays Cathare et à travers son patrimoine historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco : de la Cité de Carcassonne et sa Bastide, à l'emblématique Canal du Midi, auxquels s'ajoutent les trésors dont regorgent les villages ou encore les équipements culturels (Fabrique des Arts, médiathèques) et sportifs dont les activités de pleine nature.

La viticulture est omniprésente sur le territoire avec cinq Appellations d'Origine Protégée (Cabardès, Corbières, Limoux, Malepère et Minervois). Le Nord, particulièrement boisé, offre des perspectives de développement autour du bois. Le profil économique du territoire reste marqué par les entreprises et les emplois liés au secteur présentiel. Au-delà des traditionnels services à la population, Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne Noire s'attachent à maintenir le lien social, favoriser l'insertion et développer les solidarités : solidarités auprès des seniors, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse... Solidarité territoriale également, par l'attention portée à la redynamisation des centres-bourgs, à l'attractivité des territoires ruraux et à la qualité de vie qu'ils offrent aux habitants.

La transition énergétique et écologique vient s'inscrire de manière forte dans cette action publique, en transversalité de toutes les démarches du territoire :

- A l'interface des deux métropoles régionales, le territoire est ouvert sur l'Europe : la question des mobilités et des infrastructures de transport (aéroport, élargissement de l'A61, liaisons ferroviaires, maillage des axes secondaires, développement des relais pour les carburants alternatifs...) est centrale.
- A la charnière des influences climatiques de l'Atlantique et de la Méditerranée, le territoire doit être exemplaire dans la conciliation des enjeux de développement économique et social avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux.
- Le territoire peut aussi s'appuyer sur son potentiel humain à valoriser, qui constitue un gisement de valeur pour les entreprises, la création de nouvelles formations, le développement de filières d'avenir et d'emplois et l'épanouissement des individus.

Article 3 – Les dispositifs contractuels ou programmes en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en oeuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou encore la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires (*voir la liste détaillée en annexe 2*) :

Contrat de transition écologique 2019-2022
Action cœur de ville Carcassonne 2018-2022
Petite Ville de Demain (communes de Trèbes et de Rieux-Minervois)
Contrat de ville Carcassonne 2015-2022
Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
Contrat territorial régional du Carcassonnais 2018-2021
Dispositif régional bourg-centre 2018-2021
Territoire Engagé pour la Nature
Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)
GAL de l'Est-Audois et GAL du Carcassonnais / programme LEADER
Natura 2000
Accord-cadre avec l'Agence de l'eau
Label Zéro Phyto
Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle 2019-2022
Convention avec la DRAAF- Elaboration du Projet Alimentaire Territorial 2020-2022
Contrat ADEME-Appel à projet Vélos et territoire 2020-2022
Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la DRAC 2019-2022
Contrat territoire-lecture
Grand Site Occitanie 2018-2021
Plan de gestion UNESCO pour le canal du Midi
Contrat local de santé Ville de Carcassonne
Contrat enfance jeunesse 2018-2021
Convention territoriale globale de services aux familles 2018-2021
Nouveaux Lieux Nouveaux Liens
Maisons France Service

Article 4 – Ambition du territoire

Au vu des divers diagnostics réalisés, des concertations et travaux, le territoire se positionne pour répondre à plusieurs enjeux transversaux, avec une finalité de résilience et de relance :

- L'enjeu de l'attractivité : développer une attractivité respectueuse de l'environnement
- L'enjeu des transitions : accompagner les transitions au bénéfice de tous et du territoire
- L'enjeu des cohésions : développer les cohésions sociale et territoriale
- auxquels est adjoint un volet territorial, qui permettra de développer des projets particulièrement structurants et multithématiques.

En déclinaison de chacun de ces volets, 10 orientations stratégiques constituent les axes de travail du futur CRTE. Des objectifs opérationnels viennent les préciser, et sont illustrés par des actions emblématiques du territoire (voir tableau en annexe 3) :

Orientation 1 : Accompagner le développement d'une économie résiliente, qui puise son inspiration dans le territoire et le fait rayonner aux niveaux régional, national et international

Orientation 2 : Soutenir le territoire pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et créer les conditions favorables à la reprise en se réinventant si nécessaire

Orientation 3 : Aménager différemment le territoire pour protéger les populations et les biens, rechercher le rééquilibrage et redonner aux milieux naturels une place plus juste

Orientation 4 : Veiller sur toutes les ressources du territoire pour assurer la meilleure qualité de vie aujourd'hui tout en préservant ses capacités pour les générations futures

Orientation 5 : Déployer une ingénierie de territoire forte et coordonnée pour donner aux projets de la valeur ajoutée en matière de transition écologique

Orientation 6 : Engager le territoire, ses habitants, les acteurs économiques et agricoles dans les mutations à opérer pour agir concrètement sur le changement climatique

Orientation 7 : Renforcer la connectivité du territoire au service des entreprises et des habitants et accompagner la transformation des usages numériques et l'hybridation des pratiques

Orientation 8 : Affirmer un écosystème local de solidarité et d'organisation des services et de leur accessibilité, pour limiter le creusement des disparités sociales et territoriales, lutter contre toutes les formes de précarité et permettre l'épanouissement des individus

Orientation 9 : Favoriser des conditions d'accueil de la population permettant de préserver l'équilibre entre les générations et l'équilibre du territoire

Orientation 10 : Accompagner de manière renforcée des projets à dimension territoriale élargie et à impact fort, pour en exprimer tout le potentiel au bénéfice de l'équilibre global du territoire

Objectifs opérationnels :

- Faciliter les conditions de la création d'entreprises et de l'attractivité économique de façon durable
- Favoriser un développement touristique équilibré et durable en se réinventant suite à la crise et développer l'hébergement touristique
- Créer un développement économique inclusif qui favorise l'emploi et l'insertion professionnelle
- Renforcer l'enseignement supérieur et faciliter le développement des compétences
- Développer l'offre de formations supérieures innovantes et différenciantes
- Favoriser l'émergence de projets de recherche
- Améliorer la mobilité par la structuration d'un réseau de mobilité douce et le développement des transports

- Construire la résilience par rapport aux risques naturels en protégeant mieux les espaces naturels ou en favorisant la renaturation d'espaces et par une exploitation raisonnée des ressources
- Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols
- Favoriser la rénovation énergétique du bâti
- Construire la résilience par rapport à la ressource hydrique
- Développer les énergies renouvelables en préservant les paysages et les terres agricoles
- Donner une seconde vie aux produits grâce au réemploi ou encore au recyclage et au tri via une économie circulaire
- Favoriser l'accès de tous à une alimentation locale et de qualité
- Soutenir la transition de l'agriculture vers une agriculture durable
- Construire un meilleur accès aux soins
- Promouvoir le lien social et accompagner la vie associative
- Apporter des services adaptés à tous (enfance, actifs, personnes âgées...)
- Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie
- Revitaliser les centres-bourgs dans un esprit d'équilibre territorial
- Développer une stratégie locale de valorisation du patrimoine monumental, du Canal du Midi, en déclinaison et complémentarité avec le plan de gestion UNESCO
- Favoriser les conditions d'un développement harmonieux de la Vallée de l'Orbiel en s'appuyant sur ses atouts naturels, touristiques, économiques et géographiques
- Soutenir la vitalité du Val-de-Dagne par les services, l'activité économique, la protection et la valorisation de ses atouts naturels

Exemples de projets forts envisagés :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine monumental
- Structuration du tourisme sur le territoire de la Montagne Noire, notamment par la création d'hébergements touristiques
- Soutien et développement des lieux dédiés au numérique et à l'innovation
- Phase 2 du pôle numérique, vers un campus dédié aux transitions et à l'enseignement supérieur : poursuivre la réhabilitation de la ZAE, structurer les activités et renforcer la vocation formation du pôle
- Développement des mobilités douces
- Restauration d'espaces naturels (zones humides, espaces naturels en milieu urbain post-inondation...)
- Fonds friche pour le renouvellement urbain
- Mise en œuvre du projet alimentaire territorial de Carcassonne Agglo
- Développement de l'accès aux soins et de l'offre de soins
- Accès aux services et déploiement des Maisons France Services
- Développement d'un tourisme vert avec le projet de voie verte
- Construction d'un plan d'actions pour le développement de la vallée de l'Orbiel
- Plan massif Val-de-Dagne : réduire le risque incendie en expérimentant des modes de gestion des milieux adaptés

Article 5 – La construction du futur CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions et acteurs qui concourent au développement du territoire, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et du territoire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet, du Président de Carcassonne Agglo et du Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Issue du comité technique et incluant une diversité d'acteurs impactée par ce contrat, une équipe projet, restreinte, travaillera à l'animation du contrat sur l'ensemble de sa période.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

La gouvernance du CRTE pourra intégrer d'autres signataires dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration, la mise en oeuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Par ailleurs, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en oeuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Cette gouvernance s'articulera, selon les domaines de compétences respectifs des signataires, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Modalités d'accompagnement des projets inscrits au CRTE

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en oeuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes. À l'échelle du département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, agence technique départementale, EPCI, autres partenaires...).

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- la mise en oeuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- la mise en oeuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

Article 8 – Communication

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en oeuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du Gouvernement.

Fait à Carcassonne, le 7 septembre 2021

Le Préfet



Thierry BONNIER

La Présidente du conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Le Président
de Carcassonne Agglo



Régis BANQUET

Le Président
de la communauté de communes
de la Montagne Noire



Cyril DELPECH

En présence de la Région Occitanie
représentée par son premier Vice-Président,

Didier CODORNIU

